L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 DECEMBRE 189[7] Fondée le 1er septembre 1827

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District connu comme l'ancien No 59 RUE RACE,

Entre les rues St-Thomas et Religieuse, (l'arrière rue étant la rue Robin.)

Screwmen's Benevolent Association of N. O. vs John Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 54,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Race, St-Jean Baptiste, maintenant St Thomas Robin et Religieuse, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Race sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes commençant à une distance de quatre-vingt six pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Race et Religieuse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.
20nov—20 26—déc 3 10 17 23

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

VENTE DU RECEVEUR.

No 53,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Hy Germann vs Mauberret Printing House Limited.

PAR A. A. LESSEPS, encanteur, bureau No 230 Passage de la Bourse—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 29 novembre 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, le SAMEDI, 11 décembre 1897, à 11 heures A. M., aux Nos 632 et 634 rue Poydras, entre les rues Camp et St Charles, premier district de cette ville, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Le stock entier de la dite imprimerie consistant en presses à imprimer, caractère, tables, marbres, machine à gaz et accessoires, papier, meubles de bureau, installations, etc, et tout ce qui a rapport à une imprimerie de premier ordre.

Conditions—Comptant sur les lieux.
Kinkelspiel et Hart, avocats.
30 nov—30—déc 4 9 10 11

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— No 54,988, — Division D — John J. Maher vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John J. Maher insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J Woulfe, Esq, notaire public, en son bureau No 623 rue Gravier, dans cette ville, commençant le JEUDI 30e jour de décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que W. A. Bell, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que l'inventaire demandé soit fait par James J Woulfe, Esq., notaire public, et que W H Allen et P. J. Tournillon soient nommés et assermentés comme estimateurs de la propriété à inventorier conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1897.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 nov—30—7 20 déc

Succession de Jeannette et Susanne Jouandot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,999—Division D—Attendu que John Coltraro a présenté une [...] à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Jeannette et Susanne Jouandot, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour [...] il ne serait pas fait droit à la dite [...]ion.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30nov—30—déc 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 13me jour de [...] 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans termes et chiffres suivants, à savoir:

[...] Corinne M Hunt vs Ferdinand Kane, son mari—No 54,084—Division E.

Dans cette affaire, soumise pour adjudication, la Cour considérant la loi et l'évidence [...] en faveur de la plaignante, pour le mentionnées ci-après désigné, et pour les raisons verbales assignées—

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait [...] en faveur de la plaignante Mme Corinne M. Hunt femme de Ferdinand Kane, et [...] le défendeur, le dit Ferdinand Kane, [...] mari décrétant une séparation de biens [...].

Il est de plus ordonné et décrété que la [...] doit avoir et recouvrer jugement [...] le défendeur pour le montant entier de [...] cent quatre-vingt-cinq dollars, avec [...] légal à partir du 26 juillet 1897 jusqu'à paiement et frais.

Jugement rendu le 13 septembre 1897.
Jugement signé le 18 novembre 1897.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce vingt neuvième jour de [...] l'année de Notre Seigneur, Mil-[...] Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept.

P. J. TOURNILLON, Député-Greffier.
30 nov—30—déc—4 9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

[...]guet Heard vs Antoine Toney—No 28.226.—Mme Thélésie Longpré vs J. A. Startevant—No 29,541.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans. — En vertu de deux writs [de] fieri facias à moi adressés par l'Hon. [...] Fernandes juge de la Deuxième Cour [de] Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires [ci-]dessus intitulées et numérotées, je procéderai [à] la vente aux enchères publiques, à mon [...] No 728 rue Bienville, entre les rues [...] et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 6me jour de [...] 1897, à 11 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un piano, etc. [...] dans les affaires ci-dessus intitulées et [...], d'après l'inventaire enregistré au bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
[...] nov—26—déc 2 6

[...] Bank versus New Orleans Brewing Association.

[...] CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C [...]vis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres [...] intéressées d'avoir à déduire, dans [...] jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recus et des deboursés [...] le mois de juin 1897, présenté par A. G. [...] Receveur de la New Orleans Brewing [...], ne serait pas approuvé [...] et les fonds distribués [...] au dit compte.

[...] de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
[...] & Hart, avocats.
[...] 4 8 12

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété amélioré et de valeur dans le Sixième District, formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Carondelet, dans l'ilet borné par les rues Baronne et Delachaise.

James M. Pagand vs W. G. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54 859—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désigné par les Nos un et deux de l'ilet No 23 sur le plan original du faubourg "Plaisance," borné par les rues Carondelet, Baronne, Delachaise et l'avenue Louisiane, et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles: lot No un formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall avocat pour le plaignant.
19 nov—19 20 21 26—déc 3 10 17 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2212 rue HOPITAL,

Entre les rues Galvez et Miro.

BATISSE A DEUX ETAGES

Succession de Louise Mangin.

No 54 689—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 22 décembre 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "New Orleans Real Estate Exchange", No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 17 novembre 1897, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Miro et Galvez, le dit lot désigné par la lettre L et mesurant 39 pieds 8 pouces 1 ligne de face sur la rue Hopital, par une première profondeur de 46 pieds 11 pouces sur le côté vers la rue Galvez ensuite une seconde profondeur sur une ligne oblique de 37 pieds 5 pouces à la ligne de fond du dit lot qui mesure 30 pieds 11 pouces vers la rue Miro et 7[...] pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Miro.

Les améliorations consistant en une bâtisse à deux étages avec quatre chambres et galerie devant et sur le côté, bâtisse dans le fond avec deux chambres, citerne lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1897 et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 nov—20 24—1 8 15 22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu d'un Magasin de Mercerie et de Nouveautes,

Consistant en Pantalons, Paletots, Chemises de Dessous, Serviettes, Serviettes de Table, Châles, Courtepointes, Chemises, Chaussettes, Cols, Bretelles, Gants, Mouchoirs, Cocardes, Cravates, Ceintures, Garnitures, Dentelles, Passementeries, Doublures, Parfumeries, Savons, Brosses, Porte-Monnaies, Harmonicas, Ciseaux, Couteaux, Boutons, Crayons, Epingles, Fils, Jouets, Livres, Rideaux, Bijoux, Ornements, Etc., ainsi que des Vitrines, etc., et beaucoup d'autres articles, etc.

Alphonse Baudean vs John Kory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54.820—En vertu d'un ordre de vente, daté le 26 novembre 1897 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après décrits, le MERCREDI, 8 décembre 1897, à 10:30 heures A.M. des propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le contenu et les fournitures, etc., d'un magasin de Mercerie et de Nouveautés transportés en mon entrepôt, suivant l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
27 nov 27—déc—3 4 8

F. H. Sommaripa versus American Laundry Company, Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,782—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. G. Burkhardt et Fred A. Frere, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
J. O. Daspit, J. F. Poché, avocats des liquidateurs.
Déc—3 7 11

Succession de John Bastian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 53,635—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Claudel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25nov—25 30—déc 4

Succession de Robert W. McClanahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,970—Division E.—Attendu que Solomon Wolff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robt U. McClanahan décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Sol Wolff, avocat.
25 nov—25 30—déc 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George F. Wharton vs ses créanciers.

CONTENU ENTIER DE LA LIBRAIRIE WHARTON

Encoignure des rues Canal et Baronne.

Consistant en

Livres rares et de valeur, Editions de luxe.
Livres français, Publications étrangères.
Editions complètes des ouvrages de Dickens, Scott, Thackeray, Bulwer, Cooper et autres.
Belle papeterie, beaux bric-à-brac, verre coupé et Biscuit, Argenterie, Objets en peau, Articles pour école, etc., etc.
Cash Register, Joli Coffre Installations, Tables, Type-writer, etc.,
Et Autres Articles Trop Nombreux à Enumérer.

Aux Enchères Publiques.

CONDITIONS COMPTANT.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 143 rue Carondelet—Le MARDI, 7 DECEMBRE 1897, à 11 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Baronne et Canal, vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté 26 novembre 1897, No du dossier 54,246, dans l'affaire de George F. Wharton vs ses créanciers, il sera vendu aux enchères publiques—

LE CONTENU ENTIER DE LA LIBRAIRIE WHARTON, BIEN ET FAVORABLEMENT CONNUE POUR SES BEAUX ET RARES STOCKS DE MARCHANDISES.

ON PEUT EXAMINER LE STOCK JOUR DE LA VENTE.

Conditions—Comptant avant livraison.
27nov—27 28—déc 2 5 6 7

L'ABEILLE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes.
Edition Quotidienne,
Edition Hebdomadaire,
Edition du Dimanche.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats Unis, port compris:
$12....Un an | $6.....6 mois | $3.....3 mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:
$15.15..Un an | $7.55...6 mois | $3.80..3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi matin

Pour les Etats-Unis, port compris:
$3.00..Un an | $1,50..6 mois | $1 00..4 mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:
$4.05..Un an | $2.05..6 mois | $1.25..4 mois

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

L'ATHENEE LOUISIANAIS

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année "LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

NOMS Des Rues Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Poe.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Bouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenan Emmett
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement ave rue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIEME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandolin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petre, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrano.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Toure.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (finit maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIEME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermudes.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diana.
Franklin, maintenant Nunez.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue Slidell.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Teche.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Fuller.
Peter, maintenant Avenue Pelican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIEME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louisa, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (au-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow.
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Calhoun).
Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Miro (de Walnut à Lower Line), Spruce.
Polymnie (de S. Broad à l'avenue Hagan), Elba.
Terpsichore (de S. Broad à l'avenue Hagan), Eva.
Uranie (de S. Broad à l'avenue Hagan,) Elk.
Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architecte, N. C., maintenant Apollonia.
Bernadotte (de Douzième en Apricot à N. Line), maintenant Protection.
Canada, maintenant Sycamore.
Clay, maintenant Cherry.
Clinton, maintenant Cherokee.
Cyprès, maintenant Panola.
De Armas, maintenant Mississipi.
Huitième, maintenant Spruce.
Dix-Huitième, maintenant Peach.
[...]tième, maintenant Acacia.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et [illegible].
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 13me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dép S de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 11 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No [...] Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Duma[...]
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de [...], François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
[...]12 Poste de la Cie de Pompe No 2[...] rue Dauphine.
[...]13 Dauphine et Indépendance.
[...]14 Station des cars, Pologne.
[...]15 Casernes des Etats-Unis.
[...]16 [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum $3; six mo[...] $1.50 [...]

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent-quatre-[...]

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, et de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; à faire et établir tels règlements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment consenti en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminées par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire toutes les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les affaires, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes élira, et un vote sera alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de la dite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, et il ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux [...]

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelle que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, [...]téré ou amendé par un vote des deux tiers [d]u montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois [qu]arts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée sur cette mesure après avis [...] donné dans l'article précédent à [...]

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour eux et lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude [...] à la Nouvelle-Orléans [...] [illegible]

L'ABEILLE —DE LA— Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
[...] Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
[...] Chartres [...]

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.